



XIXe RALLY COSTA BRAVA HISTÒRIC

Règlement particulier (V1.0: 28/04/2022)

Contenu

Art. 1.– ORGANISATION.....	3
Art. 2.– VÉHICULES ADMISSIBLES	3
Art. 3.– DEMANDES D'ENGAGEMENT	4
Art. 4.– PARTICIPANTS ADMIS, ASSURANCES	6
Art. 5.– RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS DES ÉQUIPAGES	6
Art. 6.– DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE	7
Art. 7.– BUREAU PERMANENT ET RELATIONS PUBLIQUES.....	11
TABLEAU DES PÉNALISATIONS.....	11



Art. 1.- ORGANISATION

1.1.- DÉFINITION DE L'ÉVÈNEMENT

Le **Club RallyClassics** organise du **27 au 30 octobre 2022** le **XIXe Rally Costa Brava Històric by Motul**, un évènement de régularité pour véhicules de collection.

Le rallye sera composé de **3 étapes** (jeudi, vendredi et samedi), d'une distance totale d'environ **1.100 kms**, et d'environ 550 km correspondant à des secteurs de régularité sur **des routes parfaitement goudronnées**, évitant tout itinéraire ou chaussée en mauvais état.

Cette épreuve aura lieu en accord avec le Servei Català de Trànsit, et respectera le Code de la route en vigueur, le règlement de la FEVA (Fédération espagnole des véhicules de collection) et le présent règlement particulier, y compris ses éventuels bulletins et annexes.

1.2.- PRISE EN COMPTE DE LA PERFORMANCE

Le **XIXe Rally Costa Brava Històric by Motul** est un évènement qualificatif pour le **FIA TROPHY FOR HISTORIC REGULARITY RALLIES 2022**, et marquante pour la **Mediterranean Cup** de Rallyes de Régularité (ainsi que les rallyes Sanremo Storico et Costa Smeralda Storico).

Les équipages devront respecter la moyenne imposée par l'organisation (jusqu'à 50 km/h), avec pénalisation autant de l'avance comme du retard, mesurée au dixième de seconde sur les contrôles secrets. L'équipage accumulant le moins de pénalités (aussi bien pour avance que pour retard) sera proclamé comme étant le plus régulier. La mesure sera effectuée à l'aide de transpondeurs et par des commissaires de route.

Le "**Rally-Sprint Costa Brava Històric**" est un nouveau format réduit à une seule étape, le samedi, pour les équipes qui souhaitent participer mais qui n'ont pas de jours ouvrables pour le faire. Ces équipes partiront derrière la caravane du Rallye, avec une pénalité cumulée correspondant à tous les contrôles secrets non disputés dans les étapes précédentes.

1.3.- DIRECTION DU RALLYE

Directeur du rallye : Albert Verdaguer
Responsable classements : Ramon Garcia Ramirez
Secrétaire de l'évènement : Anna Ferrer Pons
Responsable de l'itinéraire : Jordi Parro Vidal
Relations avec les participants : Gina Giner

Art. 2.- VÉHICULES ADMISSIBLES

Sont admis à participer les véhicules des classes FIA suivantes :

Classe E : automobiles construites entre le 1er janvier 1947 et le 31 décembre 1961

Classe F : automobiles construites entre le 1er janvier 1962 et le 31 décembre 1965

Classe G : automobiles construites entre le 1er janvier 1966 et le 31 décembre 1971

Classe H : automobiles construites entre le 1er janvier 1972 et le 31 décembre 1976

Classe I : automobiles construites entre le 1er janvier 1977 et le 31 décembre 1981

Classe J1 : automobiles construites entre le 1er janvier 1982 et le 31 décembre 1985

Classe J2 : automobiles construites entre le 1er janvier 1986 et le 31 décembre 1990

Classe K : automobiles construites entre le 1er janvier 1991 et le 30 octobre 1997 (*)

Classe Prestige GT : autres véhicules d'intérêt historique sans limite d'âge (*)

(*) Peuvent participer et concourir aux trophées par classe, mais pas au classement général du rallye.

Classe M : motos construites jusqu'au 30 octobre 1997.

Tous les véhicules doivent respecter les réglementations relatives à la circulation sur la voie publique (carte grise, assurance obligatoire du véhicule, contrôle technique des véhicules automobiles), et le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valide. Les participants signent une déclaration sur l'honneur au sujet de l'exactitude des données fournies lors de l'engagement.

Un contrôle technique et administratif obligatoire aura lieu **jeudi 27 octobre** au Palau Firal de Sant Antoni de Calonge. Le contrôle technique des véhicules consiste à vérifier, entre autres, les pneus, les triangles (2) et les gilets de sécurité (2) obligatoires, les phares supplémentaires ainsi que le bon emplacement des numéros et de la publicité obligatoire du rallye. Les transpondeurs seront installés au cours de ce contrôle ; chaque équipage versera une caution de 50 €, qu'il récupèrera au retour du transpondeur à l'organisation.

Art. 3.- DEMANDES D'ENGAGEMENT

Les participants au **XIXe Rally Costa Brava Històric** seront sélectionnés par les organisateurs à partir des demandes d'inscription correctement remplies et payées intégralement. Le rallye sera limité à **150 équipages**. Le critère d'adjudication des numéros de course est le suivant : premiers aux classements des éditions antérieures, âge du véhicule, **ordre de réception du paiement des droits d'engagement**.

Le comité d'organisation peut refuser toute inscription, sa seule obligation étant de rembourser les droits d'engagement à l'équipage concerné. Le comité d'organisation peut désigner certaines des demandes d'inscription comme des réserves. Si l'évènement devait être annulé en cas de force majeure, l'organisation rembourserait les droits d'engagement aux participants (intégralement, ou partiellement si des dépenses justifiables ont été engagées) ou les reporterait à l'édition suivante.

3.1.- CONDITIONS POUR LA DEMANDE D'ENGAGEMENT

Le délai d'inscription est du **20 mai au 20 octobre 2022**.

L'inscription au RALLY COSTA BRAVA HISTÒRIC by Motul comprend:

Sac de bienvenue de Palamós
2 dîners en route le jeudi (BBQ)
2 dîners en route le vendredi
2 dîners en route le samedi (Restaurant *Michelin)
2 cadeaux RCBH
2 plaques en métal pour collection
Roadbooks étapes 1+2+3
2 numéros de course
1 plaque adhésive pour le véhicule
2 petites plaques adhésives pour collection
Cartes au format A3
Chronométrage BLUNIK
Suivi GPS
2 Finishers, et trophées pour les vainqueurs.
Assurance accidents concurrents

DROITS D'ENGAGEMENT RALLY COSTA BRAVA HISTÒRIC by Motul:

Classe M	345 €
Classes E/F	545 €
Classes G/H	645 €
Classes I/J1/J2	745 €
Classes K/Prestige GT	845 €

Autres droits et services :

Rally-Sprint Costa Brava (seulement samedi)	245 €
Report photos	150 €

REMISES en vigueur jusqu'à un **minimum de 445 euros** :

Trophée Papi Babler (cumul de minimum 120 ans)	- 100 €
Équipage mixte ou Pères & Fils	- 100 €
Pilote féminin	- 200 €
Équipage 100% féminin	- 300 €
Trophée Junior (cumul max 70 ans)	- 100 €
Pilote nouvel, 1 ^{ère} participation au rallye	- 200 €
1 à 4 participations précédentes en tant que pilote	- 100 €
5 à 9 participations précédentes en tant que pilote	- 125 €
10 participations ou plus en tant que pilote	- 150 €

L'engagement Premium « Golden Pack » comprend (en plus de tout celui déjà compris à l'engagement normal):

- 4 nuits à l'hôtel Trias (HQ du rallye), en chambre double, avec petit-déjeuner.
- Transport du véhicule depuis la Belgique, la France, l'Angleterre, la Grèce, le Portugal ou l'Italie jusqu'à Palamós, et transport aller-retour (s'il y a un minimum de 6 véhicules du même point de départ et d'arrivée).
- Service de navette des aéroports de Gérone ou de Barcelone à Palamós, et de Palamós aux aéroports.
- Equipe d'assistance, proposée par les écoles de mécanique RS, ETG et CTV : 4 personnes et 2 fourgons équipés.
- Prise en charge des pilotes et du véhicule en cas d'abandon en tout point du parcours du rallye.
- Dépanneuse du véhicule en cas d'abandon en tout point du parcours du rallye.
- Reportage photographique

DROITS D'ENGAGEMENT PREMIUM « GOLDEN PACK » :

Golden Pack Spain (ou EU sans transport)	1.350 €
Golden Pack Europe	2.950 €
Golden Pack UK	3.200 €

La liste des engagés comprenant les 150 équipages acceptés sera publiée le **21 octobre** et sera sans appel. Les droits d'engagement des équipages non admis leur seront remboursés. Les équipages disposant d'un Golden Pack sont automatiquement admis.

En cas d'annulation de l'engagement de la part du concurrent avant la date de clôture des engagements et à condition qu'il s'agisse d'un cas de force majeure, 70 % du prix de l'inscription lui seront remboursés. En cas d'annulation jusqu'à 24 heures avant le début des vérifications administratives, le participant pourra se voir rembourser jusqu'à 50 % du prix de l'engagement. Une fois ce délai passé, aucun remboursement ne sera effectué.

PROCÉDURE À SUIVRE

A). Remplir le formulaire de demande d'engagement disponible sur www.rallyclassics.org et le renvoyer par l'intermédiaire du site.

- Nom, courriel et numéro de téléphone du pilote et du copilote.
- Marque, modèle et cylindrée du véhicule.
- Année de fabrication du véhicule.
- Sélection de moyenne Haute ou Basse

B). Faire le paiement par carte bancaire, PayPal, ou un virement au nom de Club RallyClassics, **en indiquant le NOM du 1er PILOTE** sur le compte IBAN ES48 0182 9764 2302 0000 1717, SWIFT CODE BBVAESMMXXX

C). **Adresser une copie du justificatif par courriel à rallyclassics@rallyclassics.org** (seulement pour les virements).

Art. 4.– PARTICIPANTS ADMIS, ASSURANCES

4.1 Seront autorisés à participer les conducteurs munis d'un permis de conduire en cours de validité valable sur le territoire espagnol et les copilotes âgés de plus de 18 ans ou de 16 à 18 ans munis d'une autorisation écrite des parents.

Seuls les membres inscrits (pilote et copilote) peuvent monter à bord du véhicule. Les participants sont tenus au respect du Code de la route et du présent règlement, ainsi qu'aux instructions des membres de l'organisation. Le non-respect de cette règle ou de toute autre peut entraîner l'exclusion du participant, qui perd tous ses droits.

4.2 Outre l'assurance obligatoire exigée pour chaque véhicule, l'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages liés à la tenue de l'évènement à hauteur de 600 000 €.

Tous les pilotes et copilotes doivent souscrire une assurance de participation via les organisateurs pour pouvoir en bénéficier.

Art. 5.– RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS DES ÉQUIPAGES

5.1 Les participants assument personnellement leur responsabilité civile ou vis-à-vis de parties tierces. Par le simple fait de s'inscrire à cette épreuve, ils libèrent expressément l'organisation de toute responsabilité liée à l'utilisation de leur véhicule et relative à des dommages matériels ou corporels dont ils pourraient être les victimes ou les auteurs.

5.2 Les équipages participants doivent être conscients qu'ils devront régler eux-mêmes tout problème éventuellement survenu au cours du rallye (pannes, pertes sur l'itinéraire, accidents, crevaisons, pannes d'essence, etc.), et soigneusement préparer le rallye. Il est par conséquent conseillé de se munir de cartes, numéros de téléphone utiles, documentation, vêtements chauds appropriés, informations sur les stations-service, etc.

5.3 La gestion des parcours alternatifs ou de l'abandon est du ressort de chaque équipage.

5.4 La fonction de la voiture-balai (ou des voitures-balais) fournie par l'organisation, qui ne fait pas obligatoirement le parcours complet du rallye, est de connaître la situation des équipages qui abandonnent (notamment dans des zones sans réseau téléphonique).

En outre, l'organisation pourra fournir une voiture-balai uniquement destinée à la transmission de messages et, si cela est faisable, au règlement des éventuels problèmes.

5.5 Si une voiture est repérée sur une section du parcours de régularité sans que le pilote ou un membre de l'équipage ne se trouvent auprès d'elle, il est entendu que l'équipage a abandonné et qu'il n'a pas besoin d'aide.

5.6 Il est rappelé aux équipages qu'ils doivent communiquer leur abandon au numéro de téléphone de secours S.O.S. (+34) 669 005 335 (art. 6.6.5), ainsi que leur intention de poursuivre le rallye lorsqu'ils n'ont pas pris part à l'une des sections de l'épreuve de régularité.

5.7 Dans les parcs fermés, qui sont des zones publiques, l'organisation n'est pas responsable des objets laissés dans les véhicules ni des véhicules eux-mêmes. Il incombe donc à chaque équipage de bien fermer sa voiture et de retirer tout objet de valeur à l'intérieur.

5.8 Une fois que le véhicule est entré dans le parc fermé, il ne peut plus en sortir jusqu'au début de l'étape suivante, sauf autorisation expresse de la direction de l'évènement, que les participants peuvent demander au service des relations avec les participants. Les équipages passant la nuit loin du front de mer pourront se rendre à leur lieu d'hébergement avec leur voiture, à condition de se trouver le lendemain dans le parc fermé au moins 30 minutes avant leur heure de départ fixée pour l'étape suivante. Pour retirer un véhicule du parc fermé, le conducteur doit présenter la carte délivrée à cet effet par l'organisation.

5.9 L'utilisation de phares avec éclairage « LED » ou au xénon est interdite, sauf pour les motos. Le système d'éclairage doit être conforme aux spécifications d'époque des véhicules en termes de look et d'apparence. L'utilisation d'ampoules LED à l'intérieur des phares d'époque est tolérée dans le respect du look et de l'aspect de l'époque.

Art. 6.– DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

6.1. DESCRIPTION

6.1.1 Le rallye comporte 3 étapes (jeudi 1^{ère} étape; vendredi 2^{ème} étape, et samedi 3^{ème} étape), d'une longueur totale d'environ 1.100 km dont 550 km environ correspondent aux sections de régularité.

6.1.2 Le parcours de la 1^{re} étape sera publié le jeudi **27 octobre**, avec remise du roadbook de l'étape 15 minutes avant le départ individuel de chaque participant. Le roadbook de la 2^e étape sera remis le vendredi **28 octobre** à 13h00 à l'hôtel Trias, le quartier général du rallye. Le parcours de la 3^e étape sera secret jusqu'à la fin de la 2^e étape. L'ensemble de l'itinéraire se trouve sur la carte Michelin 147 Zoom Espagne au 1.150.000 « Costa Brava, Environs de Barcelone ».

6.1.3 L'intervalle entre les équipages est de 1 minute.

6.1.4 Un dépassement de 30 % de la moyenne imposée entre deux contrôles secrets sur une section de régularité entraîne une pénalisation de 50 points, et la récidive entraîne l'exclusion.

6.1.5 Les équipages de motos sont composés de deux motos, qui partent deux par deux. C'est la deuxième moto qui est prise en compte pour tous les contrôles (celle qui porte le transpondeur ou GPS de chronométrage).

6.1.6 L'heure officielle de l'épreuve est celle affichée sur le podium.

6.1.7 Pour la 1^{ère} étape, l'ordre de départ est fonction des numéros.

L'ordre de départ de la 2^{ème} étape s'effectuera selon les résultats de la 1^{ère} étape, avec des changements à la discrétion de l'organisation, et les participants de moyenne haute avant ceux de moyenne basse.

L'ordre de départ de la 3^e étape se basera sur le classement partiel de la 2^e étape, avec des changements à la discrétion de l'organisation, et les participants de moyenne haute avant ceux de moyenne basse. Les motos (classe M) partiront avant, avec 5 minutes de séparation avec la première voiture.

6.2. CONTRÔLES

6.2.1 Un certain nombre de contrôles (horaires, secrets et de passage) permettent de s'assurer que les équipages ont bien suivi l'itinéraire proposé et de déterminer les pénalisations à imposer à chacun d'entre eux. Ces contrôles sont démontés 15 minutes après le passage prévu du dernier véhicule.

6.2.2 Il est impératif de parcourir l'intégralité de l'itinéraire, dans les temps fixés sur le carnet de route, à une vitesse moyenne inférieure à 50 km/heure.

6.3. TRONÇONS D'ÉTALONNAGE

Un tronçon d'étalonnage d'une longueur comprise entre 5 et 10 km sera défini, et publié le **mercredi 26 octobre** sur le site www.rallyclassics.org.

Dans les roadbooks de chaque étape, au long de l'itinéraire, de nouveaux tronçons de calibrage seront indiqués pouvant modifier le tronçon de calibrage initial et/ou le précédent.

6.4. CONTRÔLES HORAIRES

6.4.1 Les contrôles horaires sont effectués par un commissaire, qui atteste le passage de chaque numéro de course et l'inscrit sur son carnet. Cette inscription est sans appel.

Tout équipage arrivant en retard au contrôle horaire se voit fixer **une nouvelle heure de départ** par le commissaire, à partir de laquelle l'équipage doit recalculer ses temps idéaux pour le reste de l'étape.

6.4.2 Chaque équipage doit entrer dans la zone de contrôle au cours de sa minute idéale (p. ex. : si son heure théorique est à 16h34, il dispose des 60 secondes entre 16h34'00" et 16h34'59")

6.4.3 Ces contrôles pénalisent aussi bien les équipages en avance (10 points pour chaque minute ou fraction), que ceux en retard (5 points par minute ou fraction). En revanche, à la fin de chaque étape, seul le retard est pénalisé, à raison de 5 points par minute ou fraction.

6.4.4 Un retard de plus de 15 minutes à n'importe quel contrôle horaire entraîne une pénalité de 75 points.

6.4.5 Si à un même contrôle horaire **20 % des équipages sont pénalisés pour retard**, ce **contrôle est automatiquement annulé**.

6.5. AUTO-DÉPART LIBRE SUR LES SECTIONS DE RÉGULARITÉ (TYPE MONTE-CARLO)

6.5.1 AUCUN contrôle horaire ne sera effectué au départ des sections de régularité. AUCUNE heure de départ ne sera définie à l'avance pour les équipages, qui prendront le départ à leur arrivée à la section de régularité. Un commissaire prendra note de l'heure exacte de départ de chaque participant.

Le départ effectif du participant est ajusté à la minute la plus proche de celle qui a effectivement commencé (si un participant démarre à 03 secondes, c'est comme s'il avait démarré à 00 secondes ; et s'il démarre à 57 secondes, c'est comme s'il avait commencé au second 60).

6.5.2 Au départ de chaque étape, chaque équipage recevra un carnet de route, avec le temps alloué entre deux contrôles horaires. Entre lesdits contrôles horaires, il pourra y avoir une ou plusieurs sections de régularité différentes, avec des auto-départs libres.

6.6. SECTIONS DE RÉGULARITÉ

6.6.1 Les équipages doivent absolument respecter le Code de la route. Ils doivent faire preuve d'une prudence extrême lors des traversées de villages, se montrer très respectueux envers les habitants — pour la bonne image des rallyes de régularité — et éviter les bruits inutiles, les vitesses inappropriées, les phares supplémentaires... Si notre attitude au volant est civilisée et respectueuse, les véhicules historiques et leurs pilotes seront respectés à leur tour. À cet effet, des commissaires de route pourront se trouver sur place et, en tant que « juges de faits », proclamer l'exclusion sur place. Le fait de garder les phares de longue portée allumés lorsque l'on croise un autre véhicule peut être un motif d'exclusion immédiate.

6.6.2 L'utilisation d'ouvriers ou d'assistants (ou d'équipes de soutien, d'amis, etc.) circulant sur les sections est interdite, sous peine d'exclusion immédiate et de refus de l'inscription à toutes les épreuves organisées par RallyClassics.org

6.6.3 Les contrôles secrets situés sur les sections de régularité prennent les temps à la seconde près (dans le cas des contrôles par commissaires) ou au dixième de seconde près (dans le cas des transpondeurs). Les pénalisations sont d'un point par seconde et d'un dixième de point par dixième de seconde d'avance ou retard.

6.6.4 Les contrôles secrets ne sont jamais situés dans les 2 kilomètres suivant la sortie d'une localité importante, ni 500 mètres après le départ de la spéciale ou d'un Stop, afin de permettre aux équipages de récupérer la moyenne tout en respectant le Code de la route.

6.6.5 Tout équipage ne passant pas par une section de régularité pourra poursuivre l'évènement à condition de prévenir, **au plus tard dans l'heure qui suit son heure théorique d'arrivée sur cette section, en téléphonant au S.O.S. (0034) 669 005 335**, la pénalisation étant de 100 points pour chaque contrôle secret manqué. Le fait de ne pas prévenir au cours de la première heure du défaut de traversée d'une section entraîne une pénalisation, déterminée par le collège des commissaires sportifs, qui peut aller jusqu'à l'exclusion.

6.6.6 Les contrôles secrets sont fermés 15 minutes après l'heure théorique de passage du dernier participant, sauf mention différente par la direction du rallye.

6.6.7 Il est strictement interdit de s'arrêter sur les sections de régularité, sauf en cas de panne ou de force majeure. Il est également interdit de circuler dans le sens inverse de celui indiqué sur le roadbook.

6.6.9 La pénalisation maximale à un contrôle secret (avant sa fermeture) est de 50 points. Le fait de ne pas passer devant ces contrôles entraîne une pénalité de 100 points.

6.6.10 « Contrôle secret Joker » : dans chaque section, le contrôle secret par retard de chaque équipage avec la plus haute pénalisation sera annulée pour le classement, sauf sur des contrôles secrets spécifiques (prédéfinis et conservés dans des enveloppes fermées par l'observateur de la FIA) où le joker ne s'appliquera pas.

6.7. CONTRÔLES DE PASSAGE

Il peut y avoir des contrôles de passage, indiqués par des panneaux. L'absence de passage à ces contrôles entraîne une pénalisation de 100 points.

6.8. DÉPANNAGES ET STATIONS-SERVICE

Dans un effort pour réduire les coûts, le rallye est conçu de sorte à pouvoir se dérouler sans assistance. Le long de la route, il y aura des stations-service, indiquées sur le roadbook, certaines d'entre elles spécialement ouvertes pour le rallye, qui permettront aux équipages de participer sans être accompagnés d'une équipe d'assistance technique. L'autonomie minimum des voitures doit être de 250 km.

Pour les motos, il y aura des points d'assistance technique supplémentaires. L'autonomie nécessaire est de 150 km.

Étant donné le grand nombre de participants, et l'étroitesse des routes ou des zones de rassemblement, **l'assistance est strictement interdite en dehors des zones expressément autorisées définies par l'organisation**. Les zones autorisées pour l'assistance seront informées lors des vérifications administratives. Ces zones constituent les seuls points où les équipages pourront recevoir de l'aide. L'utilisation de véhicules de suivi circulant sur les sections de régularité est interdite.

6.9. CHRONOMÉTRAGE

6.9.1 INTERRUPTION D'UNE SECTION

Si pour des raisons indépendantes au rallye, plusieurs équipages ne peuvent pas couvrir une section, les commissaires sportifs pourront conserver les pénalités encourues par les 9 meilleurs équipages et attribuer la pénalité du 10e classé (maximum) à tous les autres concurrents.

6.9.2 TEMPS ADJUGÉ PAR LES COMMISSAIRES SPORTIFS

En cas d'impossibilité de relever le temps mis par un participant, les commissaires sportifs prendront la décision la plus juste et équitable pour adjuger ce temps. Cette décision sera finale et sans appel.

6.9.3 MANIPULATION DU TRANSPONDEUR

Toute manipulation du transpondeur ou du fonctionnement de celui-ci entraîne l'exclusion, et le refus de l'inscription dans tout autre évènement organisé par RallyClassics.

6.10. TROPHÉES

Le **Gentlemen Classic Trophy** est une catégorie correspondant aux équipages qui utilisent des systèmes classiques de mesure, mécaniques ou n'indiquant que les distances (sans mesure du temps ou de moyennes) comme Halda, Retro trip, Branz simple. Les pilotes souhaitant s'inscrire sous cette catégorie déclarent sur l'honneur « qu'ils n'utiliseront que les appareils de mesure mécaniques ou n'indiquant que les distances ». Les GPS, ordinateurs, smartphones, etc. ne sont pas permis dans cette catégorie.

Le **Trophée « Papi Babler »** accorde un prix à l'équipage dont les membres cumulent 120 ans ou plus et qui a obtenu le meilleur classement.

Le **Trophée « Junior »** accorde un prix à l'équipage dont les membres cumulent 70 ans maximum qui a obtenu le meilleur classement.

Le **Trophée « Féminas »** est attribué au premier équipage classé composé de deux femmes.

Le **Trophée « Padres & Hijos » (Pères et Fils)** est remis au premier équipage classé formé de membres de la même famille, mais de générations différentes : père et fille, tante et neveu, grand-père et petit-fils...

Le **Trophée Rally & Party** récompensera les meilleurs classés parmi les équipes inscrites dans cette catégorie, dont les participants termineront chaque étape à l'heure du dîner.

Le **Trophée Rally-Sprint Costa Brava** récompensera l'équipe la mieux classée parmi celles qui disputeront l'étape du samedi en exclusivité.

Et afin d'encourager le travail en équipe, le **Trofeo Escuderías** (le trophée des écuries) est créé pour les 3 meilleurs au classement de chaque écurie. Chaque écurie peut inscrire un maximum de 4 équipes sous le même nom. Une écurie ne peut plus être modifiée après son inscription.

6.11. CLASSEMENT

L'équipage vainqueur est celui cumulant le plus petit nombre de points, après addition des sections de régularité et des pénalisations aux contrôles horaires et de passage. Après la publication des classements officiels de chaque étape, un délai de 30 minutes est imparti pour toute réclamation (par écrit et avec un dépôt de 300 €) après lequel le classement devient officiel et sans appel.

Remise de 2 trophées pour les trois premiers au classement de chacune des catégories suivantes :

Classement général
Trophée Féminas
Trophée « Gentlemen Classic Trophy »
Chacune des classes constituées

Remise d'autres trophées :

2 trophées « Vilajuïga » pour l'équipage réalisant le plus de zéros sur une section.
2 trophées « Papi Babler » pour le meilleur équipage dont les membres cumulent 120 ans ou plus
2 trophées « Rally&Party » pour le meilleur équipage au classement.
2 trophées « Rally-sprint Costa Brava » pour le meilleur équipage au classement.
2 trophées « Junior » pour le meilleur équipage dont les pilotes cumulent 70 ans maximum.
2 trophées « Padres & hijos » (Pères et Fils) pour le meilleur équipage au classement.
1 trophée et 6 répliques pour la meilleure écurie au classement

De plus, le Pindos Rally (Grèce) offrira une inscription gratuite pour 2023 au grand vainqueur.

Art. 7.– BUREAU PERMANENT ET RELATIONS PUBLIQUES

Le bureau permanent de l'organisation est situé, jusqu'au 21 de octobre à 18 h, au Club RallyClassics, Plaça Països Catalans, 49 – 08410 Vilanova del Vallès - (tél. +34 938 458 630).

Du **26 octobre** à 16 h au **30 octobre** à 12 h, il se situera à l'hôtel Trias (Passeig del Mar, s/n, Palamós), tél. (+34) 972 374 444.

Relations avec les participants : (+34) 619 121 768 (à partir du **27 octobre** à 10 h).

TABLEAU DES PÉNALISATIONS

Chaque dixième de seconde de différence dans une section de régularité	1 dixième de point (maximum pour retard 50 points par contrôle ; maximum pour avance 500 points par contrôle)
Dépassement de 30 % de la moyenne imposée, la 1re effraction	50 points
Dépassement de 30 % de la moyenne imposée, la 2e effraction	Jusqu'à l'EXCLUSION
Non-respect du Code de la route ; non-extinction des phares de longue portée au croisement avec un véhicule ; non-respect de la limite de vitesse dans une agglomération	1re effraction : 500 points 2e effraction : EXCLUSION IMMÉDIATE possible
Avance à un contrôle horaire	10 points par minute ou fraction
Retard à un contrôle horaire	5 points par minute ou fraction
Dépassement du temps de retard maximum à un contrôle horaire (15 min).	75 points
Pénalisation maximum à un contrôle de régularité (10 min ou plus)	50 points
Contrôle horaire ou de régularité omis (pour chacun)	100 points
Arrêt non justifié sur une section de régularité	EXCLUSION possible
Contrôle de passage omis (pour chacun)	100 points
Absence de communication dans l'heure qui suit d'un défaut de passage sur une section	EXCLUSION possible
Assistance en dehors de la zone permise	EXCLUSION possible
Présence d'un ouvreur ou d'une assistance sur les sections de régularité	EXCLUSION, et refus de l'inscription aux épreuves ultérieures de RallyClassics
Manipulation du transpondeur	EXCLUSION, et refus de l'inscription aux épreuves ultérieures de RallyClassics

